

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le ministre des Affaires des anciens combattants—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'accorder une nouvelle aide financière aux anciens combattants pour la construction de maisons, aux anciens combattants actuellement établis sous le régime de la loi à titre de cultivateurs à plein temps ou qui pourront ainsi s'établir à l'avenir, et aux anciens combattants qui pourront s'établir comme cultivateurs ou comme pêcheurs se livrant à la pêche commerciale à temps réduit; et en vue d'apporter certaines autres modifications relatives à l'application de la loi.